

**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

**RECUEIL**

**DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU SDIS 25**

**NUMERO 20 DU MOIS DE JUIN 2026**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS  
10 chemin de la Clairière 25042 BESANCON CEDEX  
☎ 03 81 85 36 00 – Fax 03 81 85 37 09



**LISTE DES ACTES INSERES  
AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SDIS 25  
N° 20 DU MOIS DE JUIN 2026**

*Je certifie que les actes portés sur la liste ci-dessous comportant une page, figurent dans le recueil des actes administratifs du SDIS 25 n° 20 du mois de juin 2026*



**Stéphane BEAUDOUX**  
Directeur Départemental  
d'Incendie et de Secours  
19 juin 2026

**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,**  
Directeur départemental des services  
d'incendie et de secours du Doubs,  
chef de corps

<b>ACTES SOUMIS A PUBLICATION</b>	<b>PAGE</b>
Elections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs – Procès-verbal de la commission de recensement des votes	5
Elections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du SDIS du Doubs n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours – Procès-verbal de la commission de recensement des votes	9
Elections des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires du Doubs – Procès-verbal de la commission de recensement des votes	15
 <b>Arrêté conjoint du préfet et de la présidente du conseil d'administration</b>	
Arrêté n°SDIS-GSRH-BGCP-20260127-002 relatif au tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe au titre de l'année 2026 .....	18



**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES COMMUNES ET  
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

-----

**PROCES-VERBAL  
de la commission de recensement des votes**

-----

Le lundi huit juin deux mille vingt-six à huit heures trente, la commission composée de :

- M. Vincent BOUTONNAT, représentant du Préfet du Doubs, Président de la commission ;
- M. Claude DALLAVALLE, membre du bureau, représentant de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS ;
- M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole ;
- M. Cédric BÔLE, Président de la communauté de communes du Val de Morteau ;
- M. Marc SAULNIER, Maire de Levier ;
- M. Charles CLAUDET, Chef du groupement des services de pilotage et de prospective du SDIS, représentant du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Absents excusés :

- M. Philippe MARECHAL, Maire d'Amancey.

s'est réunie dans les locaux du siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS) situé 10, Chemin de la Clairière à Besançon (25000) en vue de procéder au recensement des votes émis par les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I).

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

La commission a pris connaissance des articles L. 1424-24 et suivants ainsi que des articles R. 1424-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions précitées, les membres de la commission ont procédé successivement à l'ouverture des enveloppes d'expédition aussi dénommées « enveloppes T » et des enveloppes extérieures d'identification.

Les enveloppes d'expédition (« enveloppes T ») et les enveloppes extérieures d'identification, non validées par la commission, ont été mises à part sans être ouvertes pour pouvoir être comptabilisées.

Après émargement, les membres de la commission de recensement ont déposé les enveloppes de scrutin dans l'urne.

Le Président a alors ordonné l'ouverture des plis et la commission a procédé au recensement des suffrages exprimés.

**1° Election des douze représentants (six titulaires et six suppléants) des E.P.C.I. compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en application de l'article L. 1424-24-3 du code général des collectivités territoriales :**

Nombre d'électeurs inscrits .....	10
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	9
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées .....	0
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et validées .....	9
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues non validées.....	0
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	9
Nombre de votes blancs ou nuls.....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	48 721

Le nombre de sièges à pourvoir étant de six (six titulaires et six suppléants), le président de la commission a proclamé élus les candidats de la liste présentée par l'intermédiaire du Grand Besançon Métropole, et comprenant des représentants issus du Grand Besançon Métropole, du Pays de Montbéliard agglomération, des communautés de communes du Grand Pontarlier, du Val de Morteau et du Doubs Baumois :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>Monsieur Fabrice TAILLARD,</b> Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine	<b>Madame Catherine BARTHELET,</b> Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine
<b>Madame Valérie BRIOT,</b> Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine	<b>Monsieur Jean-Pascal REYES,</b> Grand Besançon Métropole, Communauté urbaine
<b>Monsieur Xavier BARTOLO,</b> Pays de Montbéliard Agglomération	<b>Madame Gladys DEUSCHER,</b> Pays de Montbéliard Agglomération
<b>Madame Sophie RADREAU,</b> Pays de Montbéliard Agglomération	<b>Monsieur Olivier TRAVERSIER,</b> Pays de Montbéliard Agglomération
<b>Monsieur Christian PERALDI,</b> Communauté de communes du Val de Morteau	<b>Madame Laurence INVERNIZZI,</b> Communauté de communes du Grand Pontarlier
<b>Madame Lucile BAS,</b> Communauté de communes du Doubs Baumois	<b>Monsieur Alain COURANT,</b> Communauté de communes du Doubs Baumois

**2° Election des deux représentants (un titulaire et un suppléant) des communes non membres d'un E.P.C.I. compétent en matière de secours et de lutte contre l'incendie, au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Doubs en application de l'article L. 1424-24-3 du code général des collectivités territoriales :**

Nombre d'électeurs inscrits .....	269
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	197
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées .....	3
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et validées .....	194
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues non validées.....	16
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	178
Nombre de votes blancs ou nuls.....	1
Nombre de suffrages exprimés .....	8 757

**ONT OBTENU :**

Liste présentée par :

- Mme Fabienne ARNOUX et M. Yohann COLLARDEY..... 807 voix
- Mme Nathalie ROGNON-DUTHY et M. Daniel HUGEL..... 1 179 voix
- M. Philippe MARECHAL et M. Jean-Claude GRENIER..... 3 909 voix
- M. Didier COMTE et Mme Astrid PETIT..... 1 657 voix
- Mme Céline SAGOT et M. Kévin MOREL ..... 1 205 voix

Le nombre de sièges à pourvoir étant de un (un titulaire et un suppléant), la commission a proclamé élus les candidats présentés par :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
Monsieur MARECHAL Philippe, Maire d'AMANCEY	Monsieur GRENIER Jean-Claude, Maire de l'HOPITAL DU GROSBOIS

Le présent procès-verbal, dressé et clos le lundi 8 juin 2026, à 12h00, a été, après lecture, signé par le Président ou son représentant et les membres de la commission de recensement des votes.

Le Président de la commission  
ou son représentant,


Vincent BOUJONNET

Les membres de la commission,

Claude DALLAVALLE



Jacques Saulnier



Jean-Claude Grenier



Le secrétaire de la commission,

  
Bole Cedric

J. FAGARD

Représentant de liste  
CONTE Didier



**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS ET DES  
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX DU SDIS DU DOUBS N'AYANT  
PAS LA QUALITE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL  
A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE  
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DU DOUBS**

-----  
**PROCES-VERBAL**  
**de la commission de recensement des votes**  
-----

Le lundi huit juin deux mille vingt-six à huit heures trente, la commission composée de :

- M. Vincent BOUTONNAT, représentant du Préfet du Doubs, Président de la commission ;
- M. Claude DALLAVALLE, membre du bureau, représentant de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS ;
- M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole ;
- M. Cédric BÔLE, Président de la communauté de communes du Val de Morteau ;
- M. Marc SAULNIER, Maire de Levier ;
- M. Charles CLAUDET, Chef du groupement des services de pilotage et de prospective du SDIS, représentant du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Absents excusés :

M. Philippe MARECHAL, Maire d'Amancey

s'est réunie dans les locaux du siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS) situé 10, Chemin de la Clairière à Besançon (25000) en vue de procéder au recensement des votes émis pour les élections des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux du SDIS n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

La commission a pris connaissance des articles L. 1424-24 et suivants ainsi que des articles R. 1424-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux dispositions précitées, les membres de la commission ont procédé successivement à l'ouverture des enveloppes d'expédition aussi dénommées « enveloppes T » et des enveloppes extérieures d'identification.

Les enveloppes d'expédition (« enveloppes T ») et les enveloppes extérieures d'identification, non validées par la commission, ont été mises à part sans être ouvertes pour pouvoir être comptabilisées.

Après émargement, les membres de la commission de recensement ont déposé les enveloppes de scrutin dans l'urne.

Le Président a alors ordonné l'ouverture des plis et la commission a procédé au recensement des suffrages exprimés.

**1) Election des quatre officiers de sapeurs-pompiers professionnels (deux titulaires et deux suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :**

Nombre d'électeurs inscrits .....	104
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	72
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées.....	02
Nombre d'enveloppe d'expédition reçues au SDIS validées.....	70
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification non validées.....	02
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	68
Nombre de votes blancs ou nuls.....	02
Nombre de suffrages exprimés.....	66

**ONT OBTENU :**

- Liste présentée par le « Syndicat National de l'Encadrement des Services d'Incendie et de Secours, section départementale du Doubs Avenir Secours (CFE – CGC) »..... 29 voix

- Liste présentée par le « Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques spécialisés du SDIS du Doubs (SNSPP-PATS 25) »..... 37 voix

Le nombre de sièges à pourvoir étant de deux (deux titulaires et deux suppléants), la commission a proclamé élus les candidats ci-après :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
- PICHETTI Arnaud (SNSPP-PATS)	- RIVOIRE Clément (SNSPP-PATS)
- DUTHION Rémi (CFE-CGC)	- ANGONIN Arnault (CFE-CGC)

**2) Election des six sapeurs-pompiers professionnels non officiers (trois titulaires et trois suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :**

Nombre d'électeurs inscrits .....	304
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	140
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées.....	07
Nombre d'enveloppe d'expédition reçues au SDIS validées.....	133
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification non validées.....	04
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	129
Nombre de votes blancs ou nuls.....	01
Nombre de suffrages exprimés.....	128

**ONT OBTENU :**

- Liste présentée par le « Syndicat CGT du SDIS 25 »..... 71 voix
- Liste présentée par le «Syndicat national des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs et techniques spécialisés du SDIS du Doubs (SNSPP-PATS 25) » ..... 35 voix
- Liste présentée par le « Syndicat autonome 25 » ..... 22 voix

Le nombre de sièges à pourvoir étant de trois (trois titulaires et trois suppléants), la commission a proclamé élus les candidats ci-après :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
- BREUILLARD Patrice (CGT)	- NORMAND Bertrand (CGT)
- VALLEE Romain (CGT)	- LECONTE Esther (CGT)
- AUTHIER-CAILLAUD Astrid (SNSPP-PATS)	- GUIGNOT Yvon (SNSPP-PATS)

**3) Election des quatre officiers de sapeurs-pompiers volontaires (deux titulaires et deux suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :**

Nombre d'électeurs inscrits..	302
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	103
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées.....	08
Nombre d'enveloppe d'expédition reçues au SDIS validées.....	95
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification non validées.....	07
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	88
Nombre de votes blancs ou nuls.....	03
Nombre de suffrages exprimés.....	85

Le nombre de sièges à pourvoir étant de deux (deux titulaires et deux suppléants), la commission a proclamé élus les candidats présentés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>Monsieur Fabien REGNAUT</b>	<b>Monsieur Patrick PETITCOLIN</b>
<b>Monsieur Didier BILLOD</b>	<b>Monsieur Frédéric MAURICE</b>

**4) Election des six sapeurs-pompiers volontaires non officiers (trois titulaires et trois suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :**

Nombre d'électeurs inscrits..	1 552
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	303
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées.....	15
Nombre d'enveloppe d'expédition reçues au SDIS validées.....	288
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification non validées.....	17
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	271
Nombre de votes blancs ou nuls.....	25
Nombre de suffrages exprimés.....	246

Le nombre de sièges à pourvoir étant de trois (trois titulaires et trois suppléants), la commission a proclamé élus les candidats présentés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>Monsieur Sébastien MATHIEU</b>	<b>Monsieur Roman MARGUET</b>
<b>Madame Ludivine AUDY</b>	<b>Monsieur Yann CHAVE</b>
<b>Monsieur Antonio RODRIGUES-ABRANTES</b>	<b>Monsieur Nolann LAURENT</b>

**5) Election des quatre fonctionnaires territoriaux du SDIS du Doubs n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel (deux titulaires et deux suppléants) à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Doubs en application des articles R. 1424-12 à R. 1424-15 et R. 1424-18 du code général des collectivités territoriales :**

Nombre d'électeurs inscrits .....	98
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	54
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées.....	01
Nombre d'enveloppe d'expédition reçues au SDIS validées.....	53
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification non validées.....	0
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	53
Nombre de votes blancs ou nuls.....	8
Nombre de suffrages exprimés.....	45

**ONT OBTENU :**

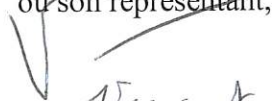
- Liste présentée par la « CFDT Interco 25 » ..... 45 voix

Le nombre de sièges à pourvoir étant de deux (deux titulaires et deux suppléants), la commission a proclamé élus les candidats ci-après :


<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>Monsieur Didier MOREAU</b>	<b>Madame Aurore STOCKLINN</b>
<b>Madame Béatrice MOUGEOT</b>	<b>Madame Virginie RIOTON</b>

Le présent procès-verbal, dressé et clos le lundi 8 juin 2026 à 14h35 a été, après lecture, signé par le Président ou son représentant et les membres de la commission de recensement des votes.


Le Président de la commission  
ou son représentant,

  
Vincent BOUTONNET.

Les membres de la commission,

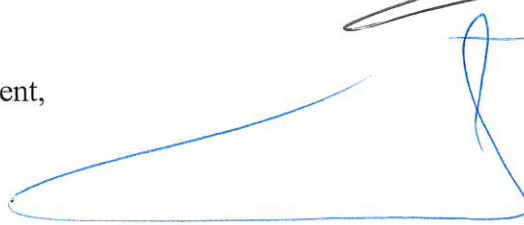
Claude DAURAVILLE  


  
Paul Sautou

CLAUDET Charles  


Le secrétaire de la commission de recensement,



  
J. FAGAUT

  
BOLE Cedric

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES  
AU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES DU DOUBS**

-----  
**PROCES-VERBAL**  
**de la commission de recensement des votes**  
-----

Le lundi huit juin deux mille vingt-six à huit heures trente, la commission composée de :

- M. Vincent BOUTONNAT, représentant du Préfet du Doubs, Président de la commission ;
- M. Claude DALLAVALLE, membre du bureau, représentant de la Présidente du Conseil d'administration du SDIS ;
- M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole ;
- M. Cédric BÔLE, Président de la communauté de communes du Val de Morteau ;
- M. Marc SAULNIER, Maire de Levier ;
- M. Charles CLAUDET, Chef du groupement des services de pilotage et de prospective du SDIS, représentant du Directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs ;

Absents excusés :

M. Philippe MARECHAL, Maire d'Amancey

s'est réunie dans les locaux du siège du service départemental d'incendie et de secours du Doubs (SDIS) situé 10, Chemin de la Clairière à Besançon (25000) en vue de procéder au recensement des votes émis pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Le secrétariat de la commission est assuré par un fonctionnaire de la préfecture.

La commission a pris connaissance des dispositions des articles R. 1424-13 et R. 1424-23 du code général des collectivités territoriales et de l'arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer NOR : IOME2216706A du 15 juillet 2022 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, notamment ses articles 4 à 6.

Conformément aux dispositions précitées, les membres de la commission ont procédé successivement à l'ouverture des enveloppes d'expédition aussi dénommées « enveloppes T » et des enveloppes extérieures d'identification.

Les enveloppes d'expédition (« enveloppes T ») et les enveloppes extérieures d'identification, non validées par la commission, ont été mises à part sans être ouvertes pour pouvoir être comptabilisées.

Après émargement, les membres de la commission de recensement ont déposé les enveloppes de scrutin dans l'urne.

Le Président a alors ordonné l'ouverture des plis et la commission a procédé au recensement des suffrages exprimés.

**Election des quatorze représentants (sept titulaires et sept suppléants) des sapeurs-pompiers volontaires : sapeurs, caporaux, sergents, adjudants, et des trois officiers, dont un professionnel de santé, vétérinaire ou expert psychologue, en application de l'arrêté du ministre de l'intérieur et des outre-mer NOR : IOME2216706A du 15 juillet 2022 modifié, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, notamment ses articles 4 à 6.**

Nombre d'électeurs inscrits .....	2 016
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS .....	471
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et non validées .....	18
Nombre d'enveloppes d'expédition reçues au SDIS et validées .....	453
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues non validées.....	25
Nombre d'enveloppes extérieures d'identification reçues validées.....	428
Nombre de votes blancs ou nuls.....	20
Nombre de suffrages exprimés .....	408

Le nombre de sièges à pourvoir étant de sept (sept titulaires et sept suppléants), la commission a proclamé élus les candidats présentés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Sapeur 1 <sup>ère</sup> classe Nolann LAURENT	Sapeur 1 <sup>ère</sup> classe Yann CHAVE
Caporale-chef Inès BIGUENET	Caporal Roman MARGUET
Sergente-chef Ludivine AUDY	Sergent-chef Sébastien ROY
Adjudant-chef Yohann PONCOT	Adjudant-chef Christophe TRUYEN
Lieutenante Corine GIRARD	Lieutenant Julien GROSJEAN
Lieutenant Nicolas PAHIN	Lieutenant Jérémy CLERC
Infirmier Chef Jean-Christophe MONTAGNON	Infirmier principal Kévin DESCHENES


Le présent procès-verbal, dressé et clos le lundi 8 juin 2026, à 14H00 a été, après lecture, signé par le Président ou son représentant et les membres de la commission de recensement des votes.

Le Président de la commission  
ou son représentant,

  
Vincent BOUTONMAT

Les membres de la commission,

Claude DALLAVACIE  

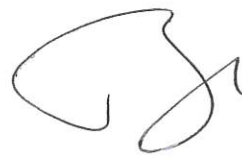

CHAROST Charles  


Faug Sautere  


Le secrétaire de la commission,

  
DRUCHOWSKI

  
J. FAGAN

  
BOLE Cedric



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

N°SDIS-GSRH-BGCP- **20260127 - 002**



**Le Préfet du Doubs,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**La présidente du conseil d'administration,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**OBJET : Tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe au titre de l'année 2026.**

- VU le code général de la fonction publique (partie législative) ;
- VU le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 25-2024-01-29-00019 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane BEAUDOUX, directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours du Doubs ;
- VU la délibération en date du 11 décembre 2025 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade pour l'année 2026 et l'avis favorable du comité social territorial en date du 2 décembre 2025 ;
- VU le règlement intérieur et notamment son annexe 12 bis « lignes directrices de gestion » ;
- SUR proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

### ARRÊTENT CONJOINTEMENT

**Article 1** | Le tableau annuel d'avancement au grade de lieutenant hors classe de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

	Nom	Prénom	Date d'effet de nomination possible
1	BONNETON	Sébastien	01/01/2026

**Article 2** | Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Doubs.

**Article 3** | Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Doubs est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, à titre de notification, à l'agent, ainsi qu'à la paierie départementale.

Fait à Besançon, le **27 janvier 2026**

**La présidente du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et  
de secours du Doubs,**

**Christine BOUQUIN**

**Le Préfet du Doubs,  
Par délégation,**

**Contrôleur général Stéphane BEAUDOUX,  
Chef de corps,  
Directeur départemental des services d'incendie et  
de secours du Doubs**

En application des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du préfet, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Reçu pour notification,  
L'agent**

**Date :**

**Signature :**



**Certifié conforme**  
**Contrôleur général Stéphane**  
**BEAUDOUX**

Directeur départemental des  
services d'incendie et de secours  
Commandant le 25<sup>e</sup> CDSP